

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 01 avril 2016

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 24/03/2016

L'an deux mille seize et le premier avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : 23

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 0

Votants: 23

Pour: 23

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Francis BOUTES, Jean ARCAS, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Isabelle GIL, Martine GIL, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Jean-Noël BADENAS, Pierre BARDY, Michel SALLES

Représentés:

Présents non votants :

Excusés: Michaël ANDERS, Gérard BARO, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Gilbert LEPETITCORPS, Christophe MORGO, Alain MOULY, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Alain SICILIANO, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Tourisme : Promotion touristique 2016 de la destination Haut Languedoc et Vignobles

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles a mené un important travail de qualification de son offre territoriale ces dernières années, l'objectif est maintenant de devenir un territoire reconnu et attractif, avec un tourisme de qualité ; la promotion et la mise en marché est donc l'axe prioritaire du Schéma Local d'Orientation et de Développement Touristique (SLODT 2014-2020).

Les actions proposées dans ce dossier ont pour objectifs de promouvoir la destination et d'accroître la visibilité de l'offre touristique territoriale dans sa globalité et en lien avec les différentes thématiques identitaires (tourisme de nature/APN, œnotourisme et tourisme patrimonial) et répondent dès lors très précisément aux objectifs du SLODT :

Axe 2 - Promouvoir et mettre en marché l'offre touristique

Orientation 2.2 - Promouvoir la destination

Action mesure 20 - « Mutualisation et gestion des outils de promotion et de communication externes ».

Ces actions ont donc été proposées et validées par le comité de pilotage du SLODT 2020 qui s'est réuni le 24 novembre 2015, le comité de pilotage « Vignobles et Découvertes » du 5 novembre 2015 et par la commission développement économique du 24 novembre 2015.

Les membres de ces comités de pilotage et de la commission développement économique ont insisté sur la volonté d'accentuer la mutualisation des moyens (financiers et humains) par une réflexion commune et la mise en œuvre partagée d'actions marketing. Dès lors, plusieurs réunions de travail ont été organisées avec l'ensemble des offices de tourisme de la destination, sous la coordination du Pays, afin d'identifier les actions marketing à mener pour les années à venir et les possibilités de mutualisation.

Dès 2016, quelques actions mutualisées seront menées en phase test et en partenariat avec tous les offices de tourisme du Pays et Hérault Tourisme :

→ Les Campagnes on line (via Internet) et des E-news dédiées par trimestre sur le Bassin de Vie Montpellier-Toulouse + Bassin de vie France / sur les 3 thématiques territoriale (APN & Bien être / Oeno / Patrimoine),

→ Des insertions publi-rédactionnelles dans la Gazette de Montpellier,

→ Le Salon du Randonneur à Lyon (Randonnée et VTT),

→ Le Salon du Roc d'Azur à Fréjus (VTT & APN),

→ Des accueils presse et d'instagrameurs (réseaux sociaux).

Sous Préfecture de Béziers (Hérault)

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 05/04/2016

034-253403554-20160401-2016_01_04_14-DE

Ce dossier concerne également l'édition du « carnet d'escapades » dont l'objectif est de promouvoir l'ensemble des partenaires « Vignobles et Découvertes » et les idées de sorties et de loisirs autour du vin sur cette destination œnotouristique ainsi que l'édition du programme les « RV au Pays 2016 ».

Le coût total de l'opération s'élève à 50 607,89 € TTC, pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités auprès :

– de l'Union Européenne (Leader/FEADER) pour	29 909,12 €
– du Conseil départemental de l'Hérault pour	6 907,28 €
le solde étant apporté en autofinancement par le Pays, à hauteur de	13 791,49 €

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de :

- se prononcer sur le principe de la conduite par le Pays et le plan de financement de l'opération décrite ci-dessus,
- l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la conduite par le Pays et le plan de financement de l'opération décrite ci-dessus, et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon, le 01 avril 2016.

Le Président,
Francis BOUTES



RF Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/04/2016 034-253403554-20160401-2016_01_04_14-DE